



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ajaccio, le 10 mai 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sortie progressive du confinement : les déplacements entre la Corse et le continent continuent d'être interdits sauf raison impérieuse

Comme l'a confirmé le Gouvernement jeudi dernier, la sortie progressive du confinement débutera demain, lundi 11 mai.

Au cours de cette première phase, qui devrait durer au moins jusqu'au 2 juin, le principe applicable au transport de passagers entre le continent et la Corse, dans les deux sens, reste celui de l'interdiction des déplacements.

En effet, comme avant le 11 mai, il ne sera possible de voyager entre la Corse et le continent que pour des motifs impérieux, personnels ou professionnels, la règle dite des "100 km" s'appliquant à la liaison entre l'île et le continent. Les passagers devront impérativement être munis d'une attestation qui sera téléchargeable sur le site du ministère de l'intérieur. Des contrôles seront effectués par les forces de l'ordre.

Compte-tenu des mesures s'appliquant à l'entrée des ressortissants étrangers sur le territoire national, l'entrée en Corse depuis l'étranger (Italie notamment) de ressortissants étrangers communautaires reste également interdite jusqu'à nouvel ordre. Les contrôles seront poursuivis et les refus d'entrée sur le territoire prononcés par la PAF le cas échéant.

Dans l'esprit de concertation avec les acteurs locaux qui prévaut pour la mise en œuvre de la sortie du confinement, une réunion a de nouveau été organisée hier avec l'Office des transports de la Corse et une nouvelle réunion aura lieu en tout début de semaine avec les compagnies desservant l'île, pour prendre en compte les précisions apportées par le décret d'application à paraître.